

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL212

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 44

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« dispositions »

le mot :

« obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.